

ARRETE N°UCA-2019-027

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;  
Vu l'élection de Madame Hélène MAINET par le conseil d'unité de l'UMR Territoires;

ARRETE

**Article 1 :**

Madame Hélène MAINET est nommée Directrice de de l'unité mixte de recherche « Territoires » (INRA - IRSTEA – AGROPARISTECH – VETAGRO-SUP) à compter du 1er décembre 2018.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 janvier 2019.

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne,  
  
Mathias BERNARD

Le Directeur Général des Services  
François BAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

17 JAN. 2019

- Publié le

17 JAN. 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.